

le point.

Août 2018



320

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

page(s)

3
Édito

9-10
Histoire politique

4-6
Votations fédérales

11
Hommage
Hélène Dubied-Chollet

7
Fenêtre syndicale

12
Agenda

8
Plume libre

**« la gauche ne peut
exister sans utopies,
sans établir
des objectifs qui,
s'ils sont impossibles
à atteindre dans
le moment présent,
donnent leur sens
aux transformations
actuelles »**

**Leszek Kolakowski
(1927-2009)**

PSN logo: PS | 

votations fédérales du 23 septembre 2018

Oui^{3x}

contre-projet
à l'initiative vélo

initiative
pour des aliments équitables

initiative
pour la souveraineté alimentaire

*Le Parti socialiste
neuchâtelois (PSN)
s'engage dans
les débats importants
et aide à trouver
des solutions innovantes,
sociales et respec-
tueuses de l'être humain
et de l'environnement.
Il apporte de nouvelles
idées et participe à
construire l'avenir.*

Impressum

Responsable
Yann Hulmann

Concept graphique
Gina Morelli

Réalisation
Tina Urmankovic

Relecture
Johanne
Lebel Calame

Impression
H. Messeiller SA
Neuchâtel

Parution
6 fois par an

Abonnement annuel
30 francs

Abonnement
de soutien
50 francs

CCP 20-3004-7

PSN
Parti socialiste
neuchâtelois
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

Téléphone
032 721 11 80

Courriel
secretariat@psn.ch

Internet
www.psn.ch

Nous sommes toutes et tous militant-e-s



Florence Nater
présidente du
Parti socialiste neuchâtelois

Camarades,
Faire de notre parti un mouvement encore plus démocratique, représentatif et réactif, tels sont les objectifs des nouveaux statuts adoptés en congrès le 4 mai. Des objectifs ambitieux qui appellent à l'engagement de chacune et chacun. Mais réalistes, tant notre parti peut compter sur des personnalités – à commencer par notre relève – qui affichent leur motivation à relever les défis pour défendre les valeurs qui sont les nôtres, à tous les échelons de l'organisation politique.

Au plan cantonal, l'action des député-e-s au Grand Conseil est engagée et constructive. Elle est aussi offensive, y compris dans les domaines qui relèvent de nos camarades au Conseil d'État. Des camarades avec qui il nous arrive d'être en désaccord ; parce que l'exercice du pouvoir et des responsabilités est un véritable défi pour le Parti socialiste, en particulier pour ses ministres, plus encore dans un canton qui a mal à ses

finances. Ce défi, nos élu-e-s le relèvent avec courage et persévérance, animés par la volonté de servir d'abord et avant tout l'intérêt commun.

Oui, il se dégage du Parti socialiste neuchâtelois une véritable volonté, une énergie qui puise sa force dans l'engagement de chaque militante et de chaque militant, actif et sympathisant.

Ces derniers mois, l'équipe de présidence est allée rencontrer une douzaine de sections locales. Des moments uniques, vivants, chaleureux où nous avons débattu, discuté à bâtons rompus, entendu les préoccupations et les propositions. Bien sûr, nos sections n'échappent pas aux réalités de la vie associative, notamment lorsqu'il s'agit de recruter de nouvelles forces. Mais ces rencontres nous ont montré que le terreau de nos sections recèle une vraie force de mobilisation et d'action. Nous le vivons jour après jour, nos actions de cette fin de mois d'août en témoignent. L'occasion de

remercier chacune et chacun pour son engagement !

Camarades, le lien entre l'action politique et notre engagement militant est et doit rester une préoccupation permanente, quelle que soit la collectivité dans laquelle notre action s'inscrit. C'est l'un des défis auxquels nous faisons face quotidiennement. Les commissions internes et les congrès du PSN, en offrant à chaque membre l'occasion de jouer son rôle, participent à l'indispensable processus de réflexion et de proposition ainsi qu'au nécessaire travail critique que nous devons porter sur notre action. Une ambition portée aussi par le développement continu de nos outils de communication.

Car c'est bien à chaque membre du PSN qu'il appartient d'alimenter et de donner du souffle à notre action pour que celle-ci résonne de nos valeurs, pour qu'elle soit plus forte et plus solide, à tous les étages de la vie politique.

oui

Inscrire la promotion des voies cyclables dans la Constitution



Jacques-André Maire
conseiller national, membre
de la Commission des transports
et des communications

Rappelons le point de départ : l'initiative populaire « Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo) », déposée le 1^{er} mars 2016 avec 105 234 signatures valables. Lancée par 26 associations et partis politiques, dont le PS, elle visait à compléter l'article 88 de la Constitution (Chemins et sentiers pédestres) par des dispositions relatives aux pistes cyclables.

Le Conseil fédéral a élaboré un contre-projet direct. Il admet que la Confédération doit assumer les mêmes tâches pour les voies cyclables que pour les chemins et sentiers pédestres, mais a rejeté les éléments de l'initiative qui allaient au-delà de cette exigence.

Le trafic cycliste peut contribuer à réduire les goulets d'étranglement du trafic individuel motorisé et des transports publics routiers, et à diminuer les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie. Pour résoudre les problèmes environnementaux et de mobilité, en particulier en milieu urbain, le vélo doit à l'avenir prendre une place beaucoup plus importante. Par ailleurs, la pratique du vélo est bonne pour la santé.

Important pour le tourisme, ce moyen de transport a encore un grand potentiel de développement. Seuls 8 % des Suissesses et des Suisses se déplacent régulièrement à vélo ; dans de nombreux pays, la proportion est deux fois plus forte – voire quatre fois plus au Danemark ou aux Pays-Bas. Notre marge de progression est donc considérable.

Mais le manque d'infrastructures spécifiques pose des problèmes de cohabitation entre les moyens de transport. Les pistes cyclables sont certes coûteuses à réaliser, pourtant il y va du développement de la mobilité douce et de la sécurité des usagers. Le nombre de victimes du trafic cycliste est beaucoup trop élevé ; il est urgent d'y remédier.

Le contre-projet direct reprend l'essentiel des propositions de l'initiative, mais sans caractère contraignant pour les collectivités publiques. Les initiants voulaient obliger la Confédération à encourager la petite reine en développant les infrastructures... alors que la construction des pistes cyclables est de la compétence des cantons et des communes. Avec la proposition soumise au vote, la Confédération *peut* (mais ne doit pas !) coordonner et soutenir les mesures prises par les cantons. Elle peut favoriser l'information relative aux voies cyclables. Elle doit veiller à ce que les pistes cyclables qu'il faudrait supprimer soient remplacées.

Au vu du très large consensus dégagé aux Chambres fédérales autour du contre-projet (soutenu notamment par le TCS), le comité de l'« initiative vélo » a retiré son texte ; c'est pourquoi nous ne votons que sur la proposition du Conseil fédéral.

Améliorer les aménagements cyclables ? C'est bon à la fois pour le climat, pour la sécurité des cyclistes, pour la fluidité du trafic automobile et des transports publics routiers.

La conclusion est évidente : le 23 septembre, inscrivons la promotion du vélo dans la Constitution fédérale en votant OUI sans hésiter !





Des aliments équitables

Agir pour la qualité et le bien-être de l'environnement, des humains et des animaux



Françoise Gagnaux
députée

En mai 2014, l'initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) » lancée par les Verts est déposée à la Chancellerie fédérale avec plus de 105 000 signatures valables.

Elle demande que la Confédération renforce l'offre de denrées sûres et de bonne qualité, produites dans le respect de l'environnement, des ressources et des animaux ainsi que dans des conditions de travail équitables, que les denrées viennent de Suisse ou soient importées. Elle prévoit aussi des dispositions pour réduire le gaspillage alimentaire.

Aujourd'hui, de plus en plus d'exploitations agricoles suisses travaillent pour une production en accord avec la nature. Toutefois, de nombreux manquements persistent : traces de glyphosate dans la nourriture et les sols, utilisation excessive d'antibiotiques dans la production animale, quantités d'engrais à la hausse, baisse de la biodiversité dans les terres cultivées. La vente de produits phytosanitaires dix fois plus toxiques que le glyphosate a progressé ces dix dernières années (voir l'article du *Courrier* du 25.7.18 «Des pesticides qui interpellent»). L'initiative veut remédier sans attendre à ces manquements.

D'autre part, comme le relève Laurianne Altwegg (Fédération romande des consommateurs, FRC) : «...le texte offre un outil concret pour consommer sereinement... mais l'initiative pourrait mener au renchérissement des denrées alimentaires importées...» En effet, en Europe, dans la production de fruits et de légumes, des travailleurs et travailleuses effectuent des journées de 16 heures, par des températures dépassant 40 degrés, avec un salaire horaire de 2,5 euros. Offrir des conditions de travail équitables plutôt que d'exploiter à un coût indéniable. Il faudrait donc veiller à ce que «le panier type du ménage» n'augmente pas excessivement, en particulier pour les familles.

L'initiative veut réduire le gaspillage alimentaire. Elle propose d'instaurer une plus grande proximité entre production et consommation et que la Confédération agisse pour endiguer les pertes. Cela permettrait d'avoir de meilleurs produits sans pour autant les payer plus cher.

Consommer moins mais mieux est aussi une option à mettre en lumière.

Enfin, l'initiative revendique une meilleure protection des animaux et plus de transparence sur leurs conditions de détention.

Le 2 juillet, le National et les États ont clairement refusé le texte, arguant que l'article sur la sécurité alimentaire adopté par le peuple suisse le 24 septembre 2017 répond aux exigences de cette initiative-ci, qui est donc «superflue».

Pourtant, l'initiative est une action utile, un pas de plus qui incite et encourage notre société à s'engager pour la qualité et le bien-être de l'environnement, des humains et des animaux, maintenant et à l'avenir. De fait, elle renforce la décision de 2017.

Alors, le 23 septembre 2018, votons OUI à l'initiative pour des aliments équitables !



oui

Initiative pour la souveraineté alimentaire



Didier Berberat
conseiller aux États

Le 23 septembre, le peuple et les cantons sont appelés à se prononcer sur l'initiative populaire du syndicat agricole Uniterre intitulée « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous ».

Lors du vote final, le Parlement fédéral a proposé de rejeter cette initiative par 146 voix contre 23 et 24 abstentions au Conseil national et par 37 voix contre une (le Vert Robert Cramer), avec 4 abstentions, au Conseil des États.

Je fais partie des personnes qui se sont abstenues ; j'explique pourquoi ci-dessous.

L'initiative vise à compléter la Constitution fédérale par un article 104c qui demande notamment la promotion d'une agriculture paysanne, diversifiée et obéissant aux principes du développement durable. Elle veut aussi protéger les terres cultivées et interdire les subventions à l'exportation dans un délai de deux ans. Lors des débats parlementaires, presque tous les groupes ont montré de la compréhension et de la sympathie envers les objectifs de l'initiative. En effet, celle-ci souhaite interdire les manipulations génétiques, préserver les surfaces d'assolement et améliorer les conditions de travail dans l'agriculture – intentions largement partagées.

Au niveau international, le principe de souveraineté alimentaire consiste à donner à tous les peuples le droit de façonner leurs propres politiques agricoles et alimentaires afin de produire leurs aliments de manière écologique, sociale et locale. La souveraineté alimentaire ouvre la voie à une agriculture biologique, sans OGM, et à un commerce alimentaire équitable et responsable à l'échelle mondiale.

Les milieux opposés à l'initiative ont relevé qu'une grande partie des demandes qu'elle contient ont déjà été prises en compte par l'article 104a de la Constitution fédérale, que le peuple et les cantons ont accepté le 24 septembre 2017 en tant que contre-projet direct à l'initiative « Pour la sécurité alimentaire ». De plus, les opposants estiment qu'une intervention plus marquée de l'État dans les structures agricoles et dans les mécanismes du marché serait non seulement problématique selon les règles de l'OMC, mais creuserait l'écart entre les prix pratiqués en Suisse et dans les pays voisins tout en affaiblissant la compétitivité de notre secteur agro-alimentaire.

Tant au Conseil national qu'au Conseil des États, les abstentions ont été le fait d'élu-e-s socialistes. Si nous pouvions souscrire, dans les grandes lignes, aux objectifs de l'initiative, nous avons manifesté la crainte, fondée, que le coût final d'une protection douanière renforcée ne doive être supporté par les consommatrices et consommateurs puisque le prix des denrées alimentaires augmenterait, avec la conséquence que ce renchérissement toucherait particulièrement les personnes à faible revenu.

Après un débat démocratique et ayant pesé le pour et le contre, le PSN et le PSS vous recommandent d'accepter l'initiative.



UNE LOGIQUE MARCHANDE S'INSTALLE DANS les services publics

Dans le système économique qui est le nôtre, l'accumulation du capital nécessite une marchandisation toujours croissante des activités humaines. École, santé, culture, recherche, découvertes, transports collectifs, le vivant, tout doit élargir l'espace de valorisation du capital.

Les raisons invoquées sont toujours les mêmes : rentabilité, efficience, concurrence... L'important n'est plus la mission ou la prestation à la population mais uniquement le profit, l'équilibre financier !

Dans notre canton, l'exemple du moment, c'est l'idée de transformer HNE en une ou plusieurs sociétés anonymes (SA), régies par le Code des obligations (CO), donc le droit privé.

Signal d'une nouvelle étape vers la privatisation de l'hôpital public, cette proposition s'oriente très clairement vers la déréglementation des prestations délivrées aux citoyens et des conditions de travail offertes au personnel.

Le postulat de départ du rapport 18.009 du Conseil d'État au Grand Conseil, intitulé « Hôpitaux publics », est qu'une plus grande autonomie financière de l'hôpital public permettrait de mieux contrôler les coûts, d'être plus compétitif et concurrentiel.

L'hôpital du futur, divisé en trois SA, est présenté comme une entreprise qui doit viser la rentabilité, à l'instar de toute entreprise du secteur privé. Il est clairement dit que la forme juridique choisie doit « amener une culture d'entreprise, avec un souci réel et permanent de la rentabilité des prestations ». Cela risque de produire des effets indésirables : « la concurrence accrue poussera potentiellement les établissements à remplir leurs lits et à créer une part d'activité potentiellement inutile ».

La SA : un modèle orienté vers le marché !

La forme juridique SA n'est pas conçue pour servir l'intérêt général, l'intérêt des actionnaires prend le dessus !

La SA en mains publiques brouille les cartes. Même si l'État de Neuchâtel est le seul actionnaire, ses représentants au sein des organes de la SA seraient soumis à un devoir de droit civil fédéral d'agir dans l'intérêt de la société (prioritairement sur celui du canton qu'ils représentent). Les contraintes financières et d'économicité rappelleront aux dirigeants de la SA leur devoir de faire des choix rentables... quitte à supprimer certaines prestations, indépendamment des besoins des citoyens ou des volontés des autorités cantonales.

Hôpitaux publics, services publics !

Les services publics ne peuvent être jugés selon des critères strictement financiers. Les autorités cantonales – Grand Conseil et Conseil d'État – sont responsables d'offrir des prestations selon une logique de santé publique et des choix sociétaux. La proposition actuellement sur la table met en péril les principes de justice et d'accessibilité dont l'État est pourtant le garant.

Comme le dit une infirmière :

« L'hôpital public, c'est tout, tout le temps, pour tout le monde ! »

Dans les cliniques privées ?

Je vous laisse répondre à la question et me tiens à disposition pour tous renseignements complémentaires ou débat d'idées sur ce dossier.



Yasmina Produit

secrétaire syndicale régionale SSP



RÉFORMER LE SYSTÈME DE SANTÉ : UNE PRIORITÉ POUR LA GAUCHE

Chaque été, profitant de la torpeur ambiante, les médias nous dévoilent en primeur la hausse attendue des primes maladie. Inéluctable, irrémédiable, nous intégrons cette donnée...

Il ne s'agit même plus de se demander si hausse il y aura, mais de combien... C'est devenu tellement la norme que nous n'osons même plus nous indigner. Nous insurger contre cette charge qui pèse sur notre pouvoir d'achat et sur nos finances publiques... Pourquoi tant d'indolence ?

Parce que la santé est notre bien le plus cher ! Qu'elle n'a pas de prix, vraiment ?

Nous sommes prêts à payer des primes maladie colossales, sans compter les 5% de dépenses directes de santé. Certes, la Suisse se targue du meilleur système de santé au monde, mais pour combien de temps

encore ? Qui va prendre soin de notre système de santé, si nous continuons, année après année, de payer toujours plus pour la même chose, docilement, sans rechigner, sans réclamer de comptes... ? Si nous acceptons sans sourciller que les primes 2019 augmentent alors même que nous venons d'appliquer une baisse massive des tarifs ? Dans quel secteur accepterions-nous de payer toujours plus cher juste parce qu'il y a plus de clients ?

La gauche a une responsabilité à entretenir notre système de santé car il se fragilise, se fissure. Nous ne pouvons le laisser se dégrader sans réagir. Les primes pèsent d'un poids indécemment sur les ménages, les subsides grèvent le budget de l'État, les moins fortunés renoncent toujours plus aux soins, les inégalités sont criantes dans certaines prises en charge, les admissions

évitables à l'hôpital sont « significativement trop élevées »... La liste des maux est longue.

Il est temps de sortir de la vision individualiste dans laquelle le régime d'assurance maladie nous enferme : je paye mes primes, j'ai droit à mes soins... Nous devons construire un système solidaire et régulé. Le politique doit s'approprier l'organisation et la gestion du système de santé. La LAMal n'est pas une loi de santé, mais faute de mieux, elle est utilisée comme telle. Souhaitons-nous vraiment faire reposer notre santé sur une loi qui traite de remboursement et de garantie ?

Nous devons urgemment projeter ce que seront des dépenses de santé acceptables dans vingt ou trente ans et les prestations qu'elles permettront de couvrir. Nous devons structurer et organiser les prestations selon

une vision de santé publique, avec des priorités et des arbitrages choisis et validés par les citoyens. Sommes-nous naïfs au point de penser que le libéralisme débridé de notre système de santé conduira à son sain équilibre ?

Je ne le pense pas. J'ai envie de militer pour un système qui permettra de satisfaire de manière pérenne et responsable à ce que devrait être la santé selon la définition de l'OMS : « un état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Pour agir, signez les initiatives santé disponibles sur www.psn.ch



Pascale Giron
conseillère générale,
Neuchâtel



Un parti fidèle à ses principes

**Le socialisme n'a pas besoin d'allumer sa lanterne
pour aller à la recherche d'une morale ; il est déjà,
par lui-même et en lui-même, une morale.**

Jean Jaurès (1894)

Il y a cinquante ans, il s'est passé à La Chaux-de-Fonds un événement qui, dans l'histoire du Parti socialiste neuchâtelois, n'a rien d'anodin mais qui est sans rapport avec le « Mai 68 » que nous racontent à longueur de pages quelques « héros » autoproclamés qui confondent apparemment 1968 avec 1848 et semblent avoir oublié que la prétendue « révolution » parisienne a débouché sur l'élection de Georges Pompidou à la présidence de la République et sur celle de l'Assemblée nationale la plus à droite de la Cinquième République...

Or donc, le 19 mai 1968, le résultat des élections communales dans la Métropole horlogère fut le suivant :

Socialistes	15 sièges	(- 1)
Popistes	11 sièges	(+ 2)
Radicaux	7 sièges	(-)
PPN¹	6 sièges	(- 1)
Libéraux	2 sièges	(-)

À cette époque, le Conseil communal était élu par le Conseil général. Jusqu'alors, il se composait de trois socialistes, un popiste et un radical. En 1968, le bloc de droite exigea un second siège – pour le PPN – en menaçant de quitter l'exécutif s'il n'obtenait pas satisfaction. De leur côté, les très stalinien(ne)s dirigeants du POP sommaient les socialistes de ne pas céder à cette menace et se disaient prêts à occuper le siège lâché par les bourgeois.

Un choix difficile

Les socialistes chaux-de-fonniers se trouvaient donc placés devant un choix difficile. Comme on peut le lire dans *La Sentinelle* du 15 juin 1968, une assemblée de section réunissant 128 camarades, après avoir entendu 25 orateurs, décida par 107 voix contre 14 de renoncer au troisième siège socialiste au Conseil communal puis, par 90 voix contre 30, d'offrir ce siège au bloc bourgeois, en l'occurrence au PPN.



France: CATASTROPHE POUR LA GAUCHE

ÉDITION NEUCHÂTEL/JURA

N° 148 - Lundi 1^{er} juillet 1968

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE - R.D., ADM. et PUBL. Le Chau-de-Fonds: Parc 103, 146, tél. (021) 530 218, 146, adm. et publ. (021) 530 217, CCP 23-215, Lausanne: Saint-François 1, tél. (021) 22 49 05, CCP 19 8201, Québec: Argand 4, 146, (021) 52 42 42, CCP 19 2716, ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.-, 3 mois Fr. 11.-, 6 mois Fr. 22.-, 1 an Fr. 44.-, LE NUMÉRO 30 ct.

Une expérience amère

Le pouvoir gaulliste, il y a un mois, se trouvait en état d'évanescence. Ce qu'il en restait, en la personne de son chef, avait pris l'hélicoptère, un beau matin, et avait disparu entre Paris et Colombey. Les entreprises, les universités, les écoles, les trains, les postes, les services de la voirie, la télévision et la radio, tout était paralysé. Les ministres, à commencer par le premier Centre-vaux, se terraient dans leurs cabinets sans savoir ce qui allait arriver. L'opposition, à juste titre, croyait son heure venue. Les tactiques de la Quatrième République en profitaient sans plus attendre pour revenir à leurs jeux dérisoires et pour remettre en marche le carrousel dégoûtant de leurs « consultations ». Une minorité de jeunes, qui se croyait révolutionnaire, alors qu'elle n'était que révoltée, défilait, secouait, parlait sans fin, brandissait des drapeaux rouges et noirs, sciait quelques arbres, mettait le feu à quelques autos, dévotait quelques rues du Quartier latin, terrifiéait avec délectation le bourgeois et s'imaginait avoir réussi, en quelques jours, par son génie propre, là où le

mouvement ouvrier avait échoué. Le mouvement ouvrier: des millions de travailleurs organisés, des générations de militants s'étalant sur plus d'un siècle, une somme indéchiffrable d'expériences, de sacrifices et de souffrances obscures. C'était il y a un mois. Aujourd'hui, le pouvoir gaulliste peut se prévaloir d'une victoire électorale sans précédent. Aucun problème n'est résolu, bien sûr, mais il serait enfantin de croire que le cours des choses n'en sera pas influencé dans le sens le plus réactionnaire, pour des années. Les « conditions », à cet ordre, disposent d'une majorité écrasante. Les giscardiens, s'ils gagnent quelques mandats, ne sont plus nécessaires à personne; ils ont perdu leur bataille contre Pompidou. Le centre se retrouve écorché. La gauche n'a jamais été si faible et si divisée depuis longtemps - depuis plus longtemps, au fond, que 1958. L'insuccès de Mendès-France à Grenoble n'est que le signe le plus visible de la défaite politique du PSU. Walléck-Rochet s'est montré si pitoyable qu'il ressemblait, à la télévision, au grand-père des radicaux de Neuchâtel, l'honorable

M. Fernand Martin: il n'en subit pas moins un grave échec. Les « Jeunes » de la Fédération, conventionnels ou SFIO, gagnent des voix mais se trouvent systématiquement éliminés. Les « vieux » - les plus impréges à comprendre les mutations en cours - perdent des voix, mais savent leurs sièges grâce à leurs positions locales et au désistement de leurs vieux ennemis communistes: ils forment l'essentiel du nouveau groupe parlementaire. Le mytique unitaire de Mitterrand ne joue plus. Nécessaire, dans les mois qui viennent, la Fédération va se collecter avec des choix fondamentaux. Elle peut en mourir. Si elle n'en meurt pas, elle en sortira profondément transformée. La leçon devrait servir chez nous. Des problèmes différents, mais tout aussi complexes, attendent la gauche de notre pays. Il se trouve que nous disposons d'un délai. Le temps qui nous est consacré est précieux. Si nous ne nous réunissons pas ensemble, tous les démocrates socialistes, pour en faire bon usage et pour éviter les expériences ruinées!

RENE MEYLAN.



Le second tour des élections françaises a encore accentué l'absence politique et a fait tourner le dédruce de la gauche en catastrophe: FGDS et P. C. perdent près de la moitié de leurs sièges à l'Assemblée nationale, tandis que les gaullistes en conquièrent près de cent. 30 ans de cette défaite de l'opposition: Pierre Mendès-France, rebaptisé il y a quelque temps comme probable chef du gouvernement, lors des événements de mai et de juin, a été battu par le gaulliste Jean-Marie Le Pen, à Grenoble. Notre photo est peut-être aussi un symbole: celui de la tradition l'empourtant sur l'élection...

DERNIÈRE PAGE

Fête de Lausanne: Quand la ville fraternise dans une ambiance du tomerre...

Vendredi à l'heure du coup d'envoi de la fête, le cœur des Lausannois s'est mis à battre aux rythmes de sa cité, plongée dans la joie et l'allégresse. Jamais de mémoire de cathédrale pareille foule n'avait déambulé dans les rues du centre colorées d'oriflammes. D'une place à l'autre, des dizaines de milliers de personnes se sont laissées emporter dans une même ferveur, participant aux réjouissances qui se sont prolongées jusqu'au petit matin de ce dimanche. La chaleur torride de l'après-midi s'estompa pour laisser sa place à une nuit magique. Entrainés par les flonflons des fanfares et aux sons des orchestres, jeunes et moins jeunes ont tourné la valse, la polka et le yé-yé. L'espace d'un week-end inoubliable, la capitale vaudoise s'est retrouvée d'un même clan autour des podiums pour applaudir ses artistes et musiciens dans leurs productions. Et puis, le temps de s'arrêter quelques instants aux divers stands de nos sociétés locales, et nous apprenons avec étonnement toutes les activités qui animent la vie lausannoise, tant culturelle, sportive et politique que syndicale.

Le Peuple, La Sentinelle, « Une expérience amère », www.e-news.paperarchives.ch

Ce faisant, les socialistes chaux-de-fonniers se montraient fidèles à eux-mêmes en défendant le principe d'une représentation équitable, sinon rigoureusement proportionnelle, des différentes forces politiques au sein des exécutifs. C'est au nom de ce principe que le Parti suisse était parvenu à faire élire le 17 décembre 1959 deux des siens - Willy Spühler (1902-1990) et Hans-Peter Tschudi (1913-2002) - au Conseil fédéral et que le PSN avait obtenu une victoire historique en faisant entrer le 2 mai 1965 un second socialiste - le Chau-de-Fonnier Rémy Schlaeppy (1917-2003) - au Conseil d'État². De même, vingt ans plus tôt, en 1948, les socialistes chaux-de-fonniers avaient soutenu l'élection du popiste André Corswant (1910-1964) au Conseil communal.

Après les élections des 18 et 19 mai 1968, les suffrages attribués aux différents partis se répartissaient ainsi:

Socialistes	30,6 %	(15 élus)
POP	22,5 %	(11 élus)
Bourgeois	31,1 %	(15 élus)
Indépendants et chrétiens-sociaux	15,8 %	(aucun élu)

Il ne faisait donc aucun doute que l'équité commandait d'élire un second représentant du bloc bourgeois au Conseil communal, le siège popiste étant acquis. Après diverses péripéties, c'est sur l'agriculteur et député PPN Jacques Béguin (1922-2013) que se porta le choix du Conseil général.

L'article de *La Sentinelle* qui rapporte ces faits se concluait ainsi:

« Les partis bourgeois nous ont avertis que, si nous ne leur abandonnions pas un siège, ils quitteraient le Conseil communal. Le POP nous a fait savoir que, si nous lui refusions un second siège au profit des bourgeois, il nous « dénoncerait » et nous mettrait en accusation devant la classe ouvrière, pour trahison.

Considérant à juste titre que ces deux chantages s'annulaient réciproquement, NOUS N'EN AVONS PAS TENU COMPTE. Les bourgeois ne nous arrachent pas un siège. C'est nous, socialistes, qui choisissons de le leur donner. Les popistes ne nous intimident pas. S'il leur convient de nous traîner dans la boue de leurs mensonges et de rompre l'unité de la gauche, tout en

sollicitant l'apport nécessaire de nos voix pour faire élire l'un des leurs au Conseil communal, libre à eux. Le vrai communisme n'est pas méprisable. Il se pourrait qu'un certain « popisme » le devienne. »



Raymond Spira

¹ Parti progressiste national, issu en 1919 de la fusion des mouvements de droite « Union helvétique » au Locle et « Ordre et liberté » à La Chau-de-Fonds et qui a lui-même fusionné en 1980 avec le Parti libéral.

² Trois ans plus tard, le 7 novembre 1971, ce sera une nouvelle victoire de l'équité avec l'élection du socialiste Pierre Aubert (1927-2016) au Conseil des États.



Militante jusqu'au bout



Marianne Guillaume-Gentil

Première femme élue en Suisse, c'était en 1960, notre camarade Hélène Dubied s'éteignait en juin dernier à l'âge de 92 ans. Entrée au Conseil général de Colombier en 1960, elle l'a présidé en 1971, année de la reconnaissance du suffrage féminin sur le plan fédéral. Membre du Parti socialiste et militante féministe, Hélène Dubied s'est engagée tout au long de sa vie pour faire progresser la justice sociale. Le PSN s'associe à l'hommage que lui rend Marianne Guillaume-Gentil.

Le 8 mars 1960, Hélène Dubied-Chollet est élue au Conseil général de Colombier. Elle devient la première femme élue dans un législatif en Suisse. Elle a alors 34 ans.

Adolescente au moment de la guerre, elle était déjà sensible au sort des plus démunis et à la justice sociale. Et même si son papa vigneron était libéral, elle rejoindra le parti socialiste.

Maman de deux enfants, et secrétaire à mi-temps dans une étude d'avocat-notaire, elle entre au législatif de Colombier en 1960. « Nous n'étions que quelques socialistes et nos propositions étaient systématiquement refusées », m'expliquait-elle l'an dernier. « C'était frustrant, nous ne faisons pas le poids. Les interpellations étaient rudes et heureusement quelquefois humoristiques. »

Son mari Pierre lui emboîte le pas quatre ans après : « Il m'a tenu fidèlement compagnie, comme dans la vie puisque nous avons cheminé ensemble pendant soixante-quatre ans. »

Celle qui a fait partie de l'Association pour le suffrage féminin puis de l'Association pour les droits de la femme, savait rendre hommage à l'engagement militant : « Quelle énergie il a fallu aux pionnières pour obtenir les droits politiques au niveau fédéral en 1971 ! Je regrette parfois que les jeunes ne se rendent pas compte de la triste situation dans laquelle leurs grands-mères se trouvaient, privées de droits mais avec beaucoup de devoirs. »

Hélène Dubied éprouvait de la reconnaissance pour Christiane Brunner et Ruth Dreifuss. « Elles ont fait avancer la cause des femmes et du socialisme. Deux puis trois et même quatre conseillères fédérales à Berne, qui l'eût cru en 1960 ? » Jusqu'à la fin, Hélène Dubied a gardé son âme militante, son esprit ouvert sur le monde et son goût pour la plaisanterie.



Hélène Dubied-Chollet



Oui

- J'adhère au **Parti socialiste neuchâtelois**
- Je souhaite recevoir **le point.**

Nom | Prénom

Adresse

NP | Localité

Téléphone | Mobile

Courriel

Inscription à envoyer au

Parti socialiste neuchâtelois
Avenue de la Gare 3
2000 Neuchâtel

JAB
2000 Neuchâtel

le point.



le Parlement

Indépendant, vraiment ?

Signez les initiatives santé

- > Pour un parlement indépendant des caisses maladie.
- > Assurance-maladie.
- > Pour une liberté d'organisation des cantons.



PS

Agenda

23

août 2018
18 h

**Commission Économie-
Emploi-Fiscalité**
Secrétariat PSN, Neuchâtel

27

août 2018
19 h

AG PSLN
Salle Unia, Neuchâtel

28

août 2018
18 h

Commission Culture
Secrétariat PSN, Neuchâtel

3

septembre 2018
20 h

**Commission
Environnement**
Secrétariat PSN, Neuchâtel

19

septembre 2018
18 h

**Commission Économie-
Emploi-Fiscalité**

21

septembre 2018
19 h

Congrès du PSN
Milvignes

24

novembre 2018
9 h

Congrès PSN

1^{er}-2

décembre 2018

Congrès PSS
Brugg Windisch

▶ Votre agenda en ligne sur
www.psn.ch